

**Arrêté réglementant le stationnement et la circulation
Place Arluison
Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940**

AFFICHÉ

LE 16.05.2025.

Le Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière,

VU :

- La loi du 2 mars 1982 modifiée,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et 2, L 2212-5, L2213-1 à 6,
- Le nouveau Code de la Route et notamment les articles L325-1 à L325-3, R411-8 et R411-25 et R417-1 à R417-13 et les décrets subséquents,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents, et notamment les articles 55 et 56 à 64-10 du Livre I - 4ème partie,
- La demande émise le 05 mai 2025 par la direction des sports et de la vie associative de la ville d'Ozoir-la-Ferrière à l'occasion de la commémoration de l'Appel du 18 juin 1940,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures destinées à assurer la sécurité des usagers,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du mardi 17 juin 2025 à 20h30 au mercredi 18 juin 2025 à 13h30, la circulation des véhicules sera interdite et le stationnement considéré comme gênant la circulation publique, ne sera pas autorisé sous peine d'enlèvement et au droit de la commémoration de l'Appel du 18 juin 1940, sur le parking de la place Arluison, côté Monument aux Morts à Ozoir-la-Ferrière. Seuls les véhicules des services publics, les véhicules de sécurité et les véhicules de secours seront autorisés à stationner.

ARTICLE 2 : La matérialisation et la signalisation seront effectuées par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Melun dans les 2 mois suivant sa publication et devra être affiché au moins 48h00 à l'avance sur les lieux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
la Police Municipale,
le Demandeur.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 14 mai 2025

Madame Le Maire,
Christine FLECK

